

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**MAÎTRISER LA VÉGÉTATION EN PRINTEMPS/ETE – LUTTER  
CONTRE LES ADVENTICES ET INVASIVES -  
NIVEAU 2**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION**

<p><b>CODE : 12 60 14 U21 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 101</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du  
sur avis conforme du Conseil général**

# MAÎTRISER LA VÉGÉTATION EN PRINTEMPS/ETE – LUTTER CONTRE LES ADVENTICES ET INVASIVES - NIVEAU 2

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- de sécuriser la zone de travail ;
- de réaliser les tailles d'entretien des petits arbres / arbustes / arbrisseaux ornementaux et fruitiers ;
- de réaliser la maintenance de premier niveau du matériel ;
- de transmettre ses observations et toute information utile au responsable ;
- de respecter les règles professionnelles.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*Dans une situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches ou par l'analyse de cas pour les observations d'anomalies :*

*en disposant de la documentation appropriée (fiches techniques, fiche de travail, étiquettes, catalogues de produits, textes législatifs et réglementaires de la profession...), des différents équipements, des machines et de l'outillage adéquat,*

*sur base d'une fiche de travail reprenant les consignes écrites ou orales des tâches à effectuer,*

*en disposant du produit commercial herbicide,*

*en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,*

- en ce qui concerne la cohérence de la démarche :
  - de décoder et d'appliquer les consignes utiles,
  - de régler et d'utiliser adéquatement les machines et outils ;
- en ce qui concerne la conformité de production :

- de répandre de manière adéquate le produit commercial herbicide,
- de respecter les délais impartis pour l'ensemble des tâches ;
- en ce qui concerne le respect des règles :
  - de respecter les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard,
  - de respecter les règles de protection de l'environnement,
- de calculer et préparer la quantité de produit commercial d'herbicide à utiliser pour une surface minimum de 20 m<sup>2</sup> ;
- d'appliquer une pulvérisation herbicide dans un massif d'arbustes ornementaux ;

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement N° 12 60 13 U11 D1 : « Maîtriser la végétation en printemps/été – Lutter contre les adventices et invasives - niveau 1 », de niveau secondaire inférieur de promotion sociale

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*Dans une situation réelle « pratique » (intra ou extra muros) pour toutes les tâches ou par l'analyse de cas pour les observations d'anomalies :*

*en disposant de la documentation appropriée (fiches techniques, fiche de travail, étiquettes, catalogues de produits, textes législatifs et réglementaires de la profession...), des différents équipements, des machines et de l'outillage adéquat,*

*sur base d'une fiche de travail reprenant les consignes écrites ou orales des tâches à effectuer,*

*en disposant des différents végétaux parmi lesquels les végétaux à tailler,*

*en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,*

*en développant des compétences de communication,*

- en ce qui concerne la cohérence de la démarche :
  - d'identifier les végétaux et les techniques / modes opératoires de taille et de soins adaptées aux plantes,
  - de régler et d'utiliser adéquatement les machines et outils de taille ;
- en ce qui concerne la conformité de production :
  - de tailler les végétaux dans le respect de leur intérêt ornemental et/ou fruitier,
  - de repérer les écarts dans la bonne santé des végétaux,
  - de respecter les délais impartis pour l'ensemble des tâches ;
- en ce qui concerne le respect des règles :
  - de respecter les règles d'hygiène et de sécurité à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard,
  - Les règles de sécurité sont appliquées à l'égard du matériel, des produits, de la zone de travail et à son propre égard,
  - de respecter les règles de protection de l'environnement,
- en ce qui concerne l'adéquation de la communication :
  - d'utiliser de manière appropriée les supports de communication spécifiques à l'entreprise,

- de transmettre au responsable les observations et informations à l'aide de la terminologie professionnelle ;
- de préparer, de nettoyer et de ranger le poste de travail et le matériel en assurant au minimum les opérations de maintenance de premier niveau ;
- d'identifier les plantes avant de réaliser les opérations de taille, de soin... ;
- de réaliser une taille de minimum 2 arbustes de genres différents (fruitier et ornemental) ;
- de transmettre la fiche de travail complétée à la personne adéquate.

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- la précision du vocabulaire utilisé,
- le niveau d'organisation et des méthodes de travail,
- le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

#### **4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable:

*en disposant de la documentation appropriée (fiches techniques, fiche de travail, étiquettes, catalogues de produits, textes législatifs et réglementaires de la profession...), des différents équipements, des machines et de l'outillage adéquat,*

*sur base d'une fiche de travail reprenant les consignes écrites ou orales des tâches à effectuer,*

*en disposant des différents végétaux parmi lesquels les végétaux à tailler,*

*en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,*

*en développant des compétences de communication,*

##### **4.1. Horticulture : technologie**

- d'expliquer les croquis / schémas d'entretien et d'aménagement paysager : définition, utilité, composants, symboles ... ;
- de justifier la sécurisation de la zone de travail : définition, utilité, matériel et procédures (signalisation, protection ... ) ;
- d'identifier les végétaux ligneux ornementaux (min 40 différents) et ligneux fruitiers (min 10 différents) à tailler par :
  - types : arbres, arbustes, arbrisseaux, ornementaux et fruitiers,
  - **décoder les consignes (types et quantité de végétaux à tailler),**
  - dénomination (appellation vernaculaire – et latine pour les ornementaux),
  - reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de taille d'entretien (printemps/été),
  - caractéristiques principales : intérêt(s) horticole(s), époque de floraison ... dimension, forme, couleur (printemps/été),
  - modes d'identification / de marquages : objectifs, codes (types, signification ... ) ;
- d'expliquer la taille d'entretien des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers par :
  - définition,

- type de taille selon la saison (automne/hiver, printemps/été) et les objectifs poursuivis :
  - tailles de floraison / de fructification / d'éclaircissage / d'ébranchage / de rabattage / de recépage / ... pour favoriser l'intérêt horticole des végétaux ligneux,
  - ébranchage / éclaircissage / taille des haies, rabattage / recépage / ... pour réduire / régulariser le volume des végétaux ligneux,
- techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes,
- matériel (manuel et mécanique) : types (tronçonneuses, taille-haies, ciseaux, cisailles, broyeurs ...), dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
- d'expliquer la nomenclature de végétaux adventices (dont les plantes invasives) selon :
  - les types (plantes adventices + plantes invasives = min 15 plantes différentes)
  - la dénomination (appellation vernaculaire )
  - la reconnaissance in vivo et sur base d'un échantillon représentatif du stade de phénologie utile aux travaux de lutte intégrée
  - les caractéristiques principales : facteurs de nuisibilité, dimension, forme, couleur, époque de floraison ... ;
- de repérer des écarts/anomalies dans la composition de la flore adventice (dont les invasives), selon la définition, composition, aspect en quantité et qualité (stade de croissance, vigueur, hauteur ...) ;
- d'expliquer la lutte intégrée : définition, objectifs, principes ;
- d'expliquer la prophylaxie :
  - définition, objectifs, règles,
  - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité),
  - conditions météorologiques,
  - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes,
  - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation,
  - fournitures / produits : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ;
- d'expliquer le sarclage / le désherbage manuels :
  - définition, objectifs,
  - conditions pédologiques (texture, structure),
  - conditions météorologiques,
  - techniques : types, conditions d'application, nature et ordre chronologique des étapes,
  - matériel (manuel) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, mode et conditions d'utilisation ;
- d'expliquer les techniques culturales : types (désherbage mécanique, désherbage thermique, paillage), définition, objectifs pour :
  - le désherbage mécanique et thermique :
    - conditions pédologiques (notions de base de texture, structure, pH, vie du sol, température, humidité),
    - conditions météorologiques,
    - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;

- le paillage :
  - conditions pédologiques (texture, structure, pH, température, fertilité/croissance),
  - conditions météorologiques,
  - techniques : types, conditions d'application, nature, épaisseur minimale, nature et ordre chronologique des étapes,
  - matériel (manuel et mécanique) : types, dénomination, utilité, caractéristiques, réglage, mode et conditions d'utilisation ;
- de décoder les consignes : types (écrites, orales), objectifs, formats (note, croquis / schéma ...), contenus pour la réalisation de la maintenance de premier niveau du matériel ;
- de définir les travaux d'entretien et de maintenance de 1<sup>er</sup> niveau du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée :
  - types (contrôles, réglages, graissage, lubrification, aiguisage, montage et démontage d'éléments accessibles sans outillage spécifique ...),
  - fréquences, procédures, technique, matériel, produits, consignes (du constructeur, de l'entreprise) ;
- de caractériser la communication professionnelle écrite et/ou orale : supports (fiches de travail, notes, compte-rendu, photos ...), terminologie professionnelle ;
- de définir les limites d'intervention du Jardinier d'entretien pour les éléments relatifs :
  - à la zone de travail, aux tâches à réaliser, (impétrants, imprévus, conditions pédologiques et/ou météorologiques ...),
  - au matériel, aux consommables, carburants, fournitures, produits, plantes (quantités, aspects morphologiques et sanitaires des plantes ...) ;
 dans le cadre de la maîtrise de la végétation et de la lutte intégrée ;
- de définir les règles de sécurité et hygiène prescrites par le Code du bien-être au travail (anciennement RGPT), la législation ;
- de caractériser les règles de sécurité :
  - personnelle et collective : les EPI (gants, lunettes de protection ...) et EPC spécifiques aux travaux réalisés,
  - à l'égard du matériel : normes de constructeurs, notices d'emploi,
  - à l'égard des produits : étiquetage et pictogramme de produits dangereux, notices d'emploi ;
- de préciser les interventions en cas d'accidents selon les principes élémentaires (veiller à la sécurité, établir le bilan de la victime, appeler les secours) ;
- d'expliquer les règles d'ergonomie et de manutention : principes de base adaptés aux travaux à réaliser ;
- d'identifier les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement : tri et évacuation des déchets, utilisation rationnelle de l'eau, de l'énergie ... ;
- de caractériser l'approche par écosystème par la définition et les objectifs ;
- d'expliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1 : objectifs, contenus) ;
- d'argumenter le choix des équipements pour le travail en hauteur (échafaudages, échelles...) :
  - types, caractéristiques, identification, constituants, classe,
  - conditions d'utilisation, principe de stabilité, charges admissibles,
  - mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets - équipements de sécurité associés (EPI, EPC),

- mesures de prévention liées aux conditions météorologiques,
- réglementation en cours sur l'utilisation des équipements de travail pour des travaux temporaires en hauteur,
- principes généraux (prévention des risques de chute, mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques, conditions en matière de charges admissibles), droits et devoirs de l'employeur, du responsable montage / démontage, notice d'instruction ...), éléments spécifiques utiles au travail du Jardinier d'entretien ;
- de décrire l'organisation du travail dans le respect des consignes ;
- de déterminer la méthode pour respecter les délais impartis.

#### 4.2. Horticulture : pratique professionnelle

- de décoder un croquis / un schéma d'entretien et d'aménagement paysager et de situer la zone de travail ;
- de repérer tout élément pouvant présenter un danger pour soi-même ou pour autrui (impétrants signalés, piquets béton, objets divers, habitations ... tierces personnes, circulation routière ...)
- S'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ;
- Identifier le matériel de sécurisation de la zone de travail ;
- d'appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail ;
- de décoder les consignes (types et quantité de végétaux à tailler) ;
- d'identifier des végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers professionnellement significatifs pour l'entreprise (printemps/été) ;
- de repérer les marquages ;
- pour les végétaux ligneux ornementaux et ligneux fruitiers :
  - de régler les outils et machines de taille,
  - d'appliquer les techniques appropriées de taille pour favoriser l'intérêt horticole et pour favoriser la production fruitière,
  - d'appliquer les techniques appropriées de taille pour réduire / régulariser leur volume,
  - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel ;
- Décoder les consignes (zones à traiter ...)
- d'identifier des plantes adventices professionnellement significatives pour l'entreprise ;
- d'appliquer la technique de prélèvement d'échantillons significatifs et d'utiliser le matériel approprié ;
- d'observer la composition de la flore adventice ;
- de repérer les anomalies / écarts quantitatifs et qualitatifs dans les populations de plantes adventices ;
- de tenir compte des conditions pédoclimatiques ;
- d'appliquer les techniques de prophylaxie déterminées par le responsable ;
- d'utiliser le matériel de prophylaxie approprié ;
- d'utiliser les types et quantités de fournitures et produits appropriés ;
- de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de prophylaxie ;

- pour ce qui concerne les opérations de désherbage :
  - de régler les outils et machines de désherbage mécanique et thermique ;
  - d'appliquer la technique appropriée de désherbage mécanique et thermique ;
  - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel ;
  - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel de désherbage thermique ;
- Pour les opérations de paillage :
  - d'appliquer la technique appropriée ;
  - de réagir adéquatement face aux dysfonctionnements du matériel manuel ;
  - de s'informer des consignes de sécurisation de la zone de travail ;
  - d'identifier le matériel de sécurisation et d'appliquer les procédures appropriées de sécurisation de la zone de travail ;
- de s'informer des consignes d'entretien et de maintenance du matériel (manuel, mécanique) de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée;
- d'appliquer les techniques de démontage et montage d'éléments accessibles sans outillage particulier ;
- d'appliquer les techniques de contrôle et de réglages simples du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée;
- d'appliquer les techniques de graissage et lubrification du matériel de maîtrise de la végétation et de lutte intégrée ;
- d'utiliser les supports de communication spécifiques à l'entreprise ;
- de signaler toute observation, problème / difficulté ... liés au matériel, aux consommables, aux produits, à la zone de travail ... lors de travaux, de maîtrise de la végétation et de soins aux blessures importantes des végétaux ligneux ornementaux / ligneux fruitiers,
- d'utiliser la terminologie professionnelle appropriée ;
- d'identifier les sources de danger (matériel, produits, zone de travail ...) ;
- d'appliquer les mesures de protection individuelle et collective ;
- d'interpréter les consignes, notices d'emploi, étiquetages (pictogrammes ...) ;
- d'appliquer les règles et consignes de sécurité spécifiques lors du transport (arrimage ...), de l'utilisation, du stockage ... du matériel et lors de l'utilisation, du stockage ... des produits ;
- de réagir adéquatement en cas d'accident ;
- d'appliquer les règles de bonne pratique en matière d'hygiène et d'ergonomie et de manutention (port et transfert de charges, utilisation du matériel ...) ;
- d'appliquer les règles de bonne pratique en matière de protection de l'environnement ;
- de respecter les interactions dans les écosystèmes ;
- d'appliquer la législation en matière de produits phytopharmaceutiques (Phytolice P1)
- d'appliquer les règles de traçabilité (compléter le carnet de suivi) ;
- de consulter la notice d'instructions (risques, mode d'utilisation ...) fournie par l'employeur / le responsable du montage / démontage ;
- de réaliser un contrôle visuel de l'échafaudage (stabilité, conditions d'utilisation, équipement de sécurité) avant utilisation ;
- d'utiliser l'équipement de travail de manière sécurisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions du fabricant ;

- d'utiliser les EPI et EPC requis ;
- d'organiser le travail dans le respect des consignes ;
- de réaliser les travaux dans les délais impartis.

## 5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Horticulture : pratique professionnelle » il est recommandé de ne pas dépasser quatre étudiants par poste de travail.

## 6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Horticulture : technologie	CT	B	48
Horticulture : pratique professionnelle	PP	L	48
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	24
Total des périodes			<b>120</b>